

Chères Amies, Chers Amis Pongistes,

Nous avons le plaisir de vous informer que vous êtes qualifié(e) pour participer au Critérium Fédéral en NATIONALE 1, pour la saison 2022 / 2023.

Le 1^{er} tour se jouera du vendredi 14 au dimanche 16 octobre 2022 ; date de clôture des inscriptions lundi 3 octobre 2022 ; Le 2^{ème} tour du vendredi 2 au dimanche 4 décembre 2022 ; date de clôture des inscriptions lundi 21 novembre 2022 ; Le 3^{ème} tour du vendredi 27 au dimanche 29 janvier 2023 ; date de clôture des inscriptions lundi 16 janvier 2023 ; Le 4^{ème} tour du vendredi 10 au dimanche 12 mars 2023 ; date de clôture des inscriptions lundi 27 février 2023 ; Les tableaux masculins se joueront sur 3 jours (vendredi, samedi et dimanche) et les tableaux féminins se joueront, sur 2 jours (samedi et dimanche).

<u>1</u> - Pour confirmer ou non votre participation <u>au CRITÉRIUM FÉDÉRAL en NATIONALE 1 - saison 2022 / 2023</u>, veuillez vous rendre dans votre espace licencié <u>https://malicence.fftt.com/login/</u> dans la rubrique Epreuves / **Pré-Inscriptions** procéder à votre inscription avant le <u>30 août 2022</u> délai de rigueur. Voir mode opératoire en page 7.

Si vous ne souhaitez pas participer à la NATIONALE 1 mais dans les divisions inférieures, vous devrez <u>OBLIGATOIREMENT</u>, DÉCLINER votre participation et nous adresser un mail à <u>sportive@fftt.email</u> avant le 30 août 2022, en précisant les motifs de votre non-participation à la NATIONALE 1 et votre choix entre NATIONALE 2 et REGIONALE (une confirmation de réception vous sera alors adressée ainsi qu'à votre ligue et votre responsable de zone).

Votre club peut également confirmer ou non votre participation à partir de « Mon Espace Club », voir mode opératoire en page 7 et 8.

<u>2</u> - Vous devrez vous assurer auprès de votre club que vous êtes bien licencié au titre de la saison 2022 / 2023, car la présentation de l'attestation de licence est obligatoire à chaque tour.

Nous vous rappelons que votre inscription doit être effectuée avant le <u>30 août 2022</u> au plus tard. Passé cette date, le système sera bloqué et la Commission sportive fédérale procédera à votre remplacement.

<u>Important</u>: Votre club, avec son identifiant et son mot de passe SPID peut vérifier si l'adresse mail, référencée dans votre fiche est exacte. Si ce n'est pas le cas, celui-ci peut la modifier ou alors demander à votre ligue ou à votre comité départemental de faire la modification.

Certains joueurs ou joueuses ont comme adresse mail, celle de leur club ou de leur entraîneur ou autre.... La Commission sportive fédérale souhaite que les joueurs et les joueuses soient destinataires personnellement de leurs convocations, car nous mettons les correspondants de clubs automatiquement en copie des convocations de leurs joueurs et joueuses, si une adresse mail est référencée sous SPID au correspondant du club (deux destinataires différents valent mieux qu'un).

Tous les joueurs et les joueuses qui auront confirmé leur participation au Critérium Fédéral pour la saison 2022 / 2023 seront convoqués, par mail, pour le 1^{er} tour des 14, 15 et 16 octobre 2022 vers le 19 septembre 2022. Il se déroulera à Auch (32).

Nous vous souhaitons une bonne saison sportive, et vous prions de croire, Chères Amies, Chers Amis Pongistes, à l'assurance de nos sentiments sportifs les meilleurs.

Patrick Royer Responsable National du Critérium Fédéral

Paris, le 13 juillet 2022

EXTRAIT des REGLEMENTS SPORTIFS (édition 2022) FICHE EXPLICATIVE

CRITÉRIUM FÉDÉRAL - ÉCHELON NATIONAL

Déroulement Sportif

Lors de chaque tour et dans chaque tableau l'épreuve se déroule de la manière suivante.

III.201 - Nombre de tours

Le critérium fédéral se déroule en quatre tours.

III.202 - Qualification des joueurs

Peuvent participer aux tours des divisions nationales :

- les huitièmes de finalistes des championnats de France seniors messieurs de la saison précédente :
- les quarts de finalistes des championnats de France seniors dames, juniors garçons et cadets de la saison précédente ;
- les demi-finalistes des championnats de France minimes garçons, juniors filles, cadettes et minimes filles de la saison précédente ;
- les 2 premiers des tableaux seniors A, messieurs et dames, de chaque tour du critérium fédéral nationale1 de la saison précédente ;
- les 4 meilleurs cadets, cadettes, juniors garçons et filles aux points licence ;
- les 6 joueurs ou joueuses terminant 1er du dernier tour des groupes de nationale 2 des tableaux seniors, juniors et cadets s'ils restent dans la même catégorie;
- les 4 joueurs ou joueuses bénéficiant d'une invitation de la direction technique nationale pour tous les tableaux de nationale 1 ;
- complétés par le classement aux points du critérium fédéral de nationale 1 de la saison précédente pour tous les tableaux ;
- complétés par le classement aux points licence de la 1ère phase pour les minimes/benjamins sélectionnés pour jouer les tableaux cadets ou cadettes.

Au début de la saison sportive, la commission sportive fédérale établit :

* pour la nationale 1, la liste des joueurs retenus au titre du tableau de leur catégorie d'âge et pouvant participer aux différents tours en respectant les nombres maximum suivants :

Tableaux	Seniors	Juniors	Cadets (1)
Messieurs	64	46	36
Dames	38	30	28

⁽¹⁾ dont à minima 8 minimes/benjamins garçons et 6 minimes/benjamines filles hors invitation de la DTN de la direction technique nationale

III.203 - Participation des joueurs

Les joueurs qualifiés en nationale 1 participent à tout ou partie des quatre tours du critérium fédéral.

III.204 - Nationale 1

III.204.1 - Organisation sportive

La nationale 1 compte douze tableaux (âge au 1er janvier de la saison en cours).

MESSIEURS: - tableau SMA – Seniors messieurs A : sans condition d'âge (à concurrence de 24 joueurs);

```
- tableau SMB - Seniors messieurs B : sans condition d'âge (à concurrence de 72 joueurs) ;
- tableau JGA - Juniors garçons A
                                      : joueurs de - de 19 ans (à concurrence de 16 joueurs) ;
- tableau JGB - Juniors garçons B
                                      : joueurs de - de 19 ans (à concurrence de 64 joueurs) ;
- tableau CGA - Cadets A
                                       : joueurs de - de 15 ans (à concurrence de 16 joueurs) ;
- tableau CGB - Cadets B
                                      : joueurs de - de 15 ans (à concurrence de 48 joueurs).
DAMES:
- tableau SDA - Seniors dames A
                                      : sans condition d'âge (à concurrence de 24 joueuses);
- tableau SDB - Seniors dames B
                                      : sans condition d'âge (à concurrence de 36 joueuses) ;
- tableau JFA - Juniors filles A
                                      : joueuses de - de 19 ans (à concurrence de 16 joueuses)
- tableau JFB - Juniors filles B
                                      : joueuses de - de 19 ans (à concurrence de 48 joueuses) ;
- tableau CFA - Cadettes A
                                      : joueuses de - de 15 ans (à concurrence de 16 joueuses) ;
- tableau CFB - Cadettes B
                                      : joueuses de - de 15 ans (à concurrence de 40 joueuses).
```

Si le nombre d'inscrits pour une catégorie d'âge est inférieur à 28 joueurs, les tableaux A et B sont fusionnés en un seul tableau.

^{*} pour la nationale 2, la liste des joueurs retenus à partir de la formule de la compétition définie pour chaque groupe.

A l'issue de chaque tour de l'échelon national 1 :

- le tableau SMA est constitué :
 - . des 8 premiers du tableau SMA du tour précédent ;
 - . des 4 premiers du tableau SMB du tour précédent ;
 - . des 12 meilleurs aux points du dernier classement mensuel de référence déterminé par la commission sportive fédérale et publié sur le calendrier national.
- le tableau SDA est constitué :
 - . des 8 premières du tableau SDA du tour précédent
 - . des 2 premières du tableau SDB du tour précédent
 - . des 14 meilleures aux points du dernier classement mensuel de référence déterminé par la commission sportive fédérale et publié sur le calendrier national.
- les tableaux JFA, JGA et CGA sont constitués :
 - . des 4 premiers du tableau A de la catégorie du tour précédent ;
 - . des 4 premiers du tableau B de la catégorie du tour précédent ;
 - . des 8 meilleurs aux points du dernier classement mensuel de référence déterminé par la commission sportive fédérale et publié sur le calendrier national.
- le tableau CFA est constitué :
 - . des 4 premières du tableau A de la catégorie du tour précédent si non participation au tableau senior ;
 - . des 4 premières du tableau B de la catégorie du tour précédent ;
 - . des 8 à 12, en fonction de la non participation au tableau senior des 4 premières du tableau A de la catégorie du tour précédent, meilleures aux points du dernier classement mensuel de référence déterminé par la commission sportive fédérale et publié sur le calendrier national.
- les 4 premiers du tableau A en JG et JF sont assurés de jouer en seniors au tour suivant.
- les 4 premiers du tableau A en CG et CF sont assurées de jouer en juniors et en seniors au tour suivant.

En cas de sélection ou de stage de sélection par la Direction Technique Nationale, le droit de jouer dans un tableau acquis à l'issue d'un tour précédent est reporté sur le tour suivant.

Ces dispositions s'appliquent également pour le 1er tour en tenant compte des résultats du dernier tour de la saison précédente en intégrant les changements éventuels de catégorie.

III.204.2 - Déroulement sportif

Chaque joueur est titulaire dans le tableau de sa catégorie d'âge. Chaque joueur ne peut participer qu'à un tableau maximum par jour.

Si le nombre d'inscrits est supérieur au nombre de places maximum prévues, les places vacantes après incorporation des 4 premiers des tableaux d'âge inférieur sont attribuées aux joueurs des autres tableaux par ordre décroissant des points du dernier classement mensuel de référence déterminé par la commission sportive fédérale et publié sur le calendrier national.

III.204.3 - Placement des joueurs

A chaque tour du critérium fédéral, les joueurs sont placés à partir du dernier classement mensuel de référence déterminé par la commission sportive fédérale et publié sur le calendrier national.

III.204.4 - Tableaux Seniors

Toutes les parties se déroulent au meilleur des 5 manches.

- Tableaux SMA et SDA:

Le tableau est un tableau à élimination directe précédé de poules qualificatives de 6 joueurs. Les deux premiers de chaque poule sont placés par tirage au sort en respectant l'article I.305.

Après le tirage au sort le tableau est scindé en 2 tableaux.

- Tableaux SMB et SDB:

Le tableau est un tableau à élimination directe précédé de poules qualificatives de 6 joueurs. Les premiers de chaque poule sont placés par tirage au sort en respectant l'article I.305.

Après le tirage au sort le tableau est scindé en 2 tableaux pour le SDB et en 4 tableaux pour le SMB.

III.204.5 - Tableaux Juniors

Le tableau est un tableau à élimination directe, précédé de poules qualificatives de quatre joueurs. Les premiers de chaque poule sont placés par tirage au sort en respectant l'article I.305 Les deuxièmes de poule sont placés par tirage au sort dans le demi-tableau opposé à leurs premiers. Les troisièmes de poule sont placés par tirage au sort dans le même demi-tableau que leurs deuxièmes, mais dans le quart opposé.

Toutes les parties, poules et tableau, se déroulent au meilleur des 5 manches.

III.204.6 - Tableaux Cadets

Le tableau est un tableau double KO, précédé de poules qualificatives de quatre joueurs. Les premiers de chaque poule sont placés par tirage au sort en respectant l'article I.305 Les deuxièmes de poule sont placés par tirage au sort dans le demitableau opposé à leurs premiers. Les troisièmes de poule sont placés par tirage au sort dans le même demitableau que leurs deuxièmes, mais dans le quart opposé. Les quatrièmes de poule sont placés par tirage au sort dans le même demitableau que leurs premiers mais dans le quart opposé. A chaque tour les perdants sont placés dans le tableau KO. Le tableau KO s'arrête en ½ finale.

Toutes les parties, poules et tableau, se déroulent au meilleur des 5 manches.

Barème des points :

ANNEXE 1

NATIONALE 1 BARÊME DES POINTS

Seniors A	
1 et 2	1000
3 et 4	900
5 à 8	600
3ème p	300
4ème p	200
5ème p	175
6ème p	150

Juniors A	
1	1000
2	800
3 à 4	600
5 à 8	400
9 à 16	200
4ème p	100

Cadets A		
1	1000	
2	800	
3 à 4	600	
5 à 6	500	
7 à 8	400	
9 à 12	200	
13 à 16	100	

Cadets	
1	1000
2	700
3 à 4	500
5 à 6	300
7 à 8	200
9 à 12	100
13 à 16	50
17 à 24	20
25 à 28	10

Seniors Dames B	
1 et 2	150
3 et 4	120
5 à 6	100
2ème p	80
3ème p	60
4ème p	40
5ème p	20
6ème p	10

Juniors B	
1	100
2	80
3 à 4	70
5 à 8	50
9 à 12	40
17 à 32	30
33 à 48	20
4ème p	10

Cadets B	
1	100
2	80
3 à 4	70
5 à 6	60
7 à 8	50
9 à 12	40
13 à 16	30
17 à 24	20
25 à 32	10
33 à 48	5

Seniors M	essieurs B
1 à 4	140
5 à 8	120
9 à 12	100
2ème p	80
3ème p	60
4ème p	40
5ème p	20
6ème p	10

Il n'y a pas de descente en nationale 2.

La participation à chaque tour n'est pas obligatoire.

CHAMPIONNAT DE FRANCE SENIORS

IV.103 - Qualification des joueurs en simples

Pour être qualifiés les joueurs des ligues métropolitaines devront être numérotés, soit de 1 à 1000 en messieurs et de 1 à 300 en dames au dernier classement officiel diffusé.

Les épreuves de simples comportent dans chaque catégorie quarante-huit joueurs en messieurs et dames, qualifiés de la manière suivante :

- 1) tout joueur classés dans les 30 meilleurs mondiaux en juniors, s'il reste junior sur la saison des championnats de France, au 1er août précédant le championnat de France ou au mois déterminé par la commission sportive fédérale et publié sur le calendrier national :
- 2) les 16 meilleurs joueurs au classement national officiel diffusé en début de saison ;
- 3) les premiers des tableaux seniors A, messieurs et dames, des tours du critérium fédéral nationale 1 de la saison en cours déterminés par la commission sportive fédérale et publié sur le calendrier national;
- 4) le joueur de la ligue organisatrice ayant le meilleur classement aux points du tableau élite du critérium fédéral ;
- 5) 5 joueurs d'Outremer;
- 6) 4 joueurs désignés par la DTN
- 7) complété à partir du classement aux points du tableau senior nationale 1 du critérium fédéral après le tour déterminé par la commission sportive fédérale et publié sur le calendrier national.
- Si plusieurs joueurs sont ex-æquo, la priorité est donnée au meilleur joueur classé d'après le dernier classement national officiel diffusé. Si l'égalité persiste, un tirage au sort est réalisé.

Dans le cas où le nombre de joueurs qualifiés au titre du 5) est inférieur à 5, la ou les places vacantes sont laissée(s) à la disposition de la commission sportive fédérale.

Lorsqu'un joueur qualifié au titre du 6) décline sa sélection, il est remplacé par un autre joueur désigné par la direction technique nationale.

Lorsqu'un joueur qualifié au titre du 2) décline sa sélection, il est remplacé par un autre joueur qualifié au titre du 7).

CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES

V.202 - Qualification des joueurs en simples

Les épreuves de simples comportent dans chaque catégorie soixante-quatre joueurs (garçons et filles) qualifiés de la manière suivante :

- 1) tout joueur classé dans les 30 meilleurs mondiaux en juniors au 1er août précédant le championnat de France ou au mois déterminé par la commission sportive fédérale et publié sur le calendrier national ;
- 2) 5 joueurs des départements ou territoires d'Outremer ;
- 3) les 8 meilleurs joueurs de la catégorie des championnats de France et les 2 meilleurs joueurs de la catégorie d'âge inférieure aux points classement mensuel au mois déterminé par la commission sportive fédérale et publié sur le calendrier national;
- 4) 4 joueurs désignés par la direction technique nationale ;
- 5) 2 joueurs par ligue métropolitaine sélectionnés à partir d'une épreuve régionale qualificative ou désignés par chaque ligue ;
- 6) complétés à partir du classement aux points du tableau correspondant du critérium fédéral à condition d'avoir participé à au moins un tour au niveau national 1 ; si plusieurs joueurs sont ex-aequo, la priorité est donnée au meilleur joueur classé d'après le dernier classement national officiel diffusé. Si l'égalité persiste, un tirage au sort est réalisé ;
- 7) complétés à partir du classement aux points de nationale 2 des joueurs de la catégorie d'âge du critérium fédéral de chaque zone en tenant compte uniquement des points attribués dans le tableau d'âge et dans les tableaux d'âge supérieurs. Si plusieurs joueurs sont ex-æquo, la priorité est donnée au meilleur joueur classé d'après le dernier classement national officiel diffusé. Si l'égalité persiste, un tirage au sort est réalisé. Le nombre de joueurs par zone est fixé par la commission sportive fédérale en fonction du nombre d'engagés au critérium fédéral dans la zone.
- 8) complétés à partir du classement aux points de régionale des joueurs de la catégorie d'âge du critérium fédéral de chaque ligue en tenant compte uniquement des points attribués dans le tableau d'âge et dans les tableaux d'âge supérieurs. Si plusieurs joueurs sont ex-æquo, la priorité est donnée au meilleur joueur classé d'après le dernier classement national officiel diffusé. Si l'égalité persiste, un tirage au sort est réalisé. Le nombre de joueurs par ligue est fixé par la commission sportive fédérale en fonction du nombre d'engagés au critérium fédéral dans la ligue.

Lorsqu'un joueur qualifié au titre du 4) décline sa sélection, il est remplacé par un autre joueur désigné par la direction technique nationale.

Dans le cas où le nombre de joueurs qualifiés au titre du 2) est inférieur à cinq la ou les places vacantes sont laissée(s) à la disposition de la commission sportive fédérale

Lorsqu'un joueur qualifié au titre du 3) et du 5) décline sa sélection, il est remplacé par un autre joueur qualifié au titre du 6).

Tableaux Seniors Messieurs et Dames

Les tableaux Seniors se dérouleront le vendredi pour les messieurs et le samedi pour les dames avec un droit de participation de **20 euros** par tour.

Cette compétition est qualificative pour les Championnats de France seniors qui auront lieu du vendredi 24 au 26 mars 2023 Pour le critère de qualification aux points du critérium fédéral, les joueurs seront qualifiés dans l'ordre total des points obtenus lors des <u>3 premiers tours</u>. La place dans le tableau des championnats de France n'est pas déterminée à partir de ces points (Voir règlement de cette compétition des Règlements sportifs).

Tableaux Juniors Garçons et Filles

Les tableaux se dérouleront le samedi pour les juniors garçons et le dimanche pour les juniors filles.

Un droit de participation de 10 euros par épreuve est demandé.

Cette compétitions sont qualificatives pour les Championnats de France Juniors qui auront lieu du 28 au 30 avril 2023.

Pour le critère de qualification aux points du critérium fédéral, les joueurs seront qualifiés dans l'ordre total des points obtenus lors des 4 tours. La place dans le tableau des championnats de France n'est pas déterminée à partir de ces points (Voir règlement de cette compétition des Règlements sportifs).

Tableaux Cadets et Cadettes

Les tableaux se dérouleront le samedi pour les cadettes et le dimanche pour les cadets.

Un droit de participation de 10 euros par épreuve est demandé.

Cette compétition est qualificative pour les Championnats de France Cadets qui auront lieu du 19 au 21 mai 2023.

Pour le critère de qualification aux points du critérium fédéral, les joueurs seront qualifiés dans l'ordre total des points obtenus lors des 4 tours. La place dans le tableau des championnats de France n'est pas déterminée à partir de ces points (Voir règlement de cette compétition des Règlements sportifs).

CRITÉRIUM FÉDÉRAL

Le classement mensuel de référence déterminé par la Commission sportive fédérale pour la constitution des têtes de série et le placement dans les poules sera celui de :

Septembre 2022 pour le 1er tour du Critérium fédéral;

Novembre 2022 pour le **2**^{ème} **tour** du Critérium fédéral ;

Janvier 2023 pour le 3^{ème} tour du Critérium fédéral;

Février 2023 pour le **4**^{ème} **tour** du Critérium fédéral ;

CHAMPIONNATS DE FRANCE

Le classement mensuel de référence déterminé par la Commission sportive fédérale pour la constitution des têtes de série et le placement dans les poules sera celui de :

Mars 2023 pour le Championnat de France Seniors (article IV.104);

Avril 2023 pour les Championnats de France Minimes et Juniors (articles V.203 et 204);

Mai 2023 pour les Championnats de France Benjamins et Cadets (articles V.203 et 204);

Paris 13, le 13 juillet 2021





